

Fermeture du Fonds distinct du marché monétaire Sun Life et transfert de l'actif

30 octobre 2026

De possibles mesures à prendre

- **Si vous passez à l'action** : Vous pouvez choisir de transférer votre argent dans tout autre fonds offert dans votre régime avant la date du changement indiquée ci-dessous.
- **Si vous ne faites rien** : Si vous ne faites pas de choix avant la date du changement indiquée ci-après, la Sun Life transférera automatiquement l'argent que vous détenez dans le fonds fermé au fonds de remplacement ci-dessous.

La Sun Life fermera le **Fonds distinct du marché monétaire Sun Life (le « fonds fermé »)** le **1^{er} décembre 2026**. Nous transférerons toutes les sommes placées dans le fonds fermé, ainsi que les cotisations futures qui y sont destinées, au fonds de remplacement indiqué ci-dessous.

Le fonds fermé est une ancienne version du fonds de remplacement, lequel continuera d'être offert aux employeurs et aux participants et participantes des régimes. Le fonds fermé est beaucoup plus petit, et nous épurons notre offre dans cette catégorie.

Fonds fermé	Fonds de remplacement
Fonds du marché monétaire Sun Life	Fonds du marché monétaire Financière Sun Life

Quelle est l'incidence de ce changement sur vous?

Le **1^{er} décembre 2026**, nous transférerons toutes les sommes placées dans le fonds fermé, ainsi que les cotisations futures qui y sont destinées, au fonds de remplacement précédemment mentionné. Il est possible que le fonds de remplacement ne soit pas actuellement offert dans vos régimes. Dans ce cas, il y sera automatiquement ajouté le 1^{er} décembre 2026, avant le transfert de l'actif.

Après le changement, vous verrez dans votre compte une opération pour la vente de votre placement dans le fonds fermé et une autre pour l'achat d'un placement dans le fonds de remplacement. Ces opérations n'entraîneront ni gain ni perte en capital imposable.

Vous pouvez aussi transférer votre argent à tout autre fonds offert dans votre régime. Vous pouvez le faire en tout temps avant le transfert automatique du **1^{er} décembre 2026**.

À propos du fonds de remplacement

L'objectif du **Fonds distinct du marché monétaire Financière Sun Life** (le « fonds ») est de procurer un revenu courant élevé tout en cherchant à préserver le capital et à maintenir la liquidité.

Le fonds de remplacement est identique au fonds fermé. Les deux fonds ont le même objectif de placement, investissent dans

le même fonds sous-jacent et sont gérés par la même équipe.

Le moment est indiqué pour passer en revue vos options de placement. Vous pourrez ainsi vous assurer qu'elles cadrent toujours avec vos objectifs pour la retraite. Vous pouvez le faire en ouvrant une session sur le site Web des participants, à masunlife.ca, puis en sélectionnant gérer le régime > mon plan > Outils > Répartition de l'actif.

Grâce à Morningstar®, important fournisseur de nouvelles et d'analyses sur les placements, vous pouvez suivre le rendement des fonds. Morningstar vous donne accès à un aperçu des fonds de votre régime. On y trouve notamment l'objectif des fonds, les risques qu'ils présentent et les placements qui les composent.

Si vous avez de la difficulté à ouvrir une session, cliquez sur le lien approprié sous « Vous avez de la difficulté à ouvrir une session? ».

Des questions?

Communiquez avec le Centre de service à la clientèle de la Sun Life au 1-877-786-5433, les jours ouvrables entre 8 h et 20 h.

Dans le cadre du programme Conseils 360 mon plan épargne-retraite de la Sun Life, vous avez également accès, sans frais supplémentaires, à du soutien personnalisé de la part de conseillères et de conseillers autorisés (personnes portant le titre de conseiller ou de conseillère en sécurité financière au Québec) spécialisés dans les régimes d'épargne au travail. [Cliquez ici](#) pour obtenir des renseignements sur le programme Conseils 360 mon plan épargne-retraite.